



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E190007

VALABLE JUSQU'AU 28/02/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/12/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC REZE

Siret : 891 800 112 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5503977

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 144290523 H 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 144290523 H 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 21/10/2023

Raison sociale : BJ PRO ENERGIES

21 RUE CAMILLE PISSARRO
44400 REZE

Téléphone : 07 48 42 66 10

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@bjproenergies.fr

Responsabilité légale :

BROHAN JEROME GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	01/03/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/03/2023
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/03/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/03/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/03/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/03/2023
o Ventilation mécanique	01/03/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.